



ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE



SAGE du Loir



Etude Socio-économique

*Validé par la CLE du 28 Mai 2010*

JUILLET 2010



RAPPORT \_ VERSION DEFINITIVE

## SOMMAIRE

---

<b>PHASE I</b>	<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>PHASE II</b>	<b>POIDS DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE</b>	<b>3</b>
<b>PHASE III</b>	<b>SYNTHESE PAR THEMATIQUE DES INVESTISSEMENTS LIES A LA GESTION DE L'EAU (1998-2008)</b>	<b>6</b>
I.	SOURCES DES DONNEES	6
	<i>I.1. Agence de l'Eau Loire Bretagne</i>	6
	<i>I.2. Autres sources de données</i>	7
II.	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS LIEES A L'EAU (1998-2008) ET MODES DE FINANCEMENT SUR LE TERRITOIRE	8
	<i>II.1. Dépenses d'investissement liées à l'eau par grands thèmes</i>	8
	<i>II.2. Principales subventions aux investissements liés à l'eau</i>	11
	<i>II.3. Synthèse des subventions aux investissements</i>	15
	<i>II.4. Tendances d'évolution des modes de financement</i>	16
<b>PHASE IV</b>	<b>ANALYSE DES CIRCUITS FINANCIERS DE LA GESTION DE L'EAU</b>	<b>17</b>
I.	PRINCIPE ET OBJECTIFS	17
II.	METHODOLOGIE	20
	<i>II.1. Période d'étude</i>	20
	<i>II.2. Evaluation des dépenses induites par les différentes activités</i>	20
	<i>II.3. Répartition de la prise en charges des dépenses</i>	21
	<i>II.4. Prise en compte des efforts et des impacts non monétarisés</i>	22
III.	RESULTATS : EVALUATION DES DEPENSES PAR TYPE D'USAGER ET POUR LE CONTRIBUABLE	24
	<i>III.1. Dépenses du contribuable</i>	24
	<i>III.2. Dépenses des usagers de l'Eau</i>	25
	<i>III.3. Synthèse</i>	26
	<i>III.4. Points d'attention / limites méthode</i>	30
IV.	CONCLUSION	31

## PHASE I PREAMBULE

---

L'étude « socio-économique », permet, d'une part, de dégager une synthèse des composantes économiques du bassin versant (activités socio-économiques, évolution démographique, dynamique de développement économique des territoires...).

D'autre part, l'étude présente le poids des investissements réalisés ces 11 dernières années, tout en identifiant quelles ont été les thématiques majoritaires ayant bénéficié de ces investissements. Elle permet en parallèle une analyse des circuits de financement (financements des différents acteurs dans le domaine de l'eau, répartition de la prise en charge des dépenses par les usagers et le contribuable...).

## PHASE II POIDS DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

---

L'analyse des activités économiques présentes sur le territoire du SAGE montre que celle-ci est très diversifiée.

Cette analyse est effectuée à partir de données de l'INSEE :

- Nombre d'entreprises par secteur d'activités en 2008 et évolution entre 2000 et 2008,
- Nombre d'emplois, situés sur les communes concernées par le SAGE, par catégorie socioprofessionnelle en 1999 et 2006.

### Répartition du nombre d'entreprise et emplois par secteurs d'activités (cf. figures)

En 2008, les **industries de biens intermédiaires**<sup>1</sup> représentaient la **majorité des entreprises** du bassin versant (193) devant l'industrie des **biens de consommation**<sup>2</sup> (170 entreprises) et des **biens d'équipements**<sup>3</sup> (161 entreprises). Le secteur de l'énergie représente près de 95 entreprises, tandis que celui de l'automobile ne représente que 22 entreprises.

---

<sup>1</sup> Définition INSEE : Elles recouvrent des activités qui produisent des biens le plus souvent destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens (produits minéraux, textile, bois et le papier, chimie, caoutchouc et les plastiques, métallurgie et la transformation des métaux, composants électriques et électroniques.)

<sup>2</sup> Définition INSEE : Elles recouvrent des activités dont le débouché "naturel" est la consommation finale des ménages (habillement et cuir, édition, imprimerie, reproduction, pharmacie, parfumerie, entretien-équipements du foyer).

<sup>3</sup> Définition INSEE : Elles recouvrent des activités de production de biens durables servant principalement à produire d'autres biens (construction navale, aéronautique et ferroviaire, équipements mécaniques, équipements électriques et électroniques).

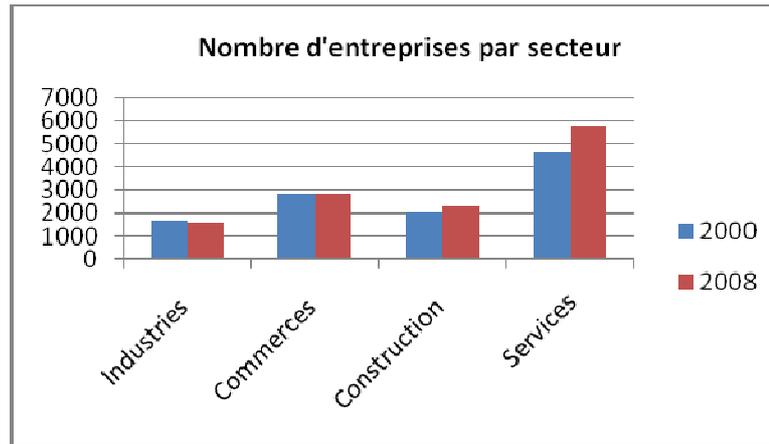


Figure 1 : Evolution du nombre d'entreprises par secteur d'activités sur le SAGE Loir entre 2000 et 2008 (Source : INSEE)

Au regard du nombre d'emplois générés, les secteurs d'activités principaux sur le territoire sont :

- Le **secteur tertiaire** incluant notamment le **commerce et les services**, qui représentent **58 % de l'emploi salarié total**,
- Le secteur de **l'industrie** avec **25 %** de l'emploi salarié total,
- Le secteur de la **construction** avec **8 %** de l'emploi salarié total,
- Le secteur de **l'agriculture** avec environ **10 %** de l'emploi salarié total (11 900 emplois directs et indirects).

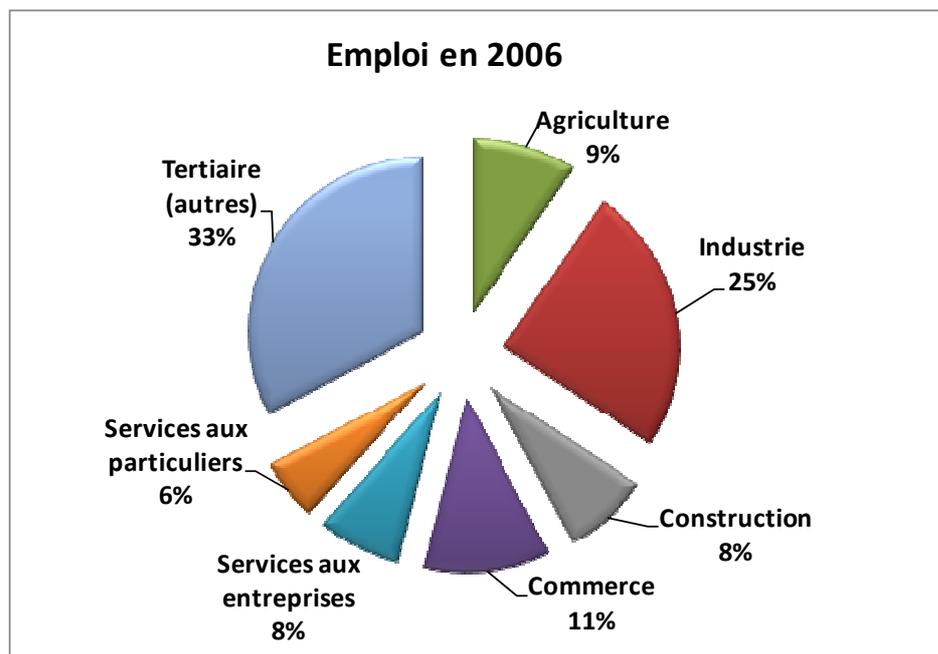
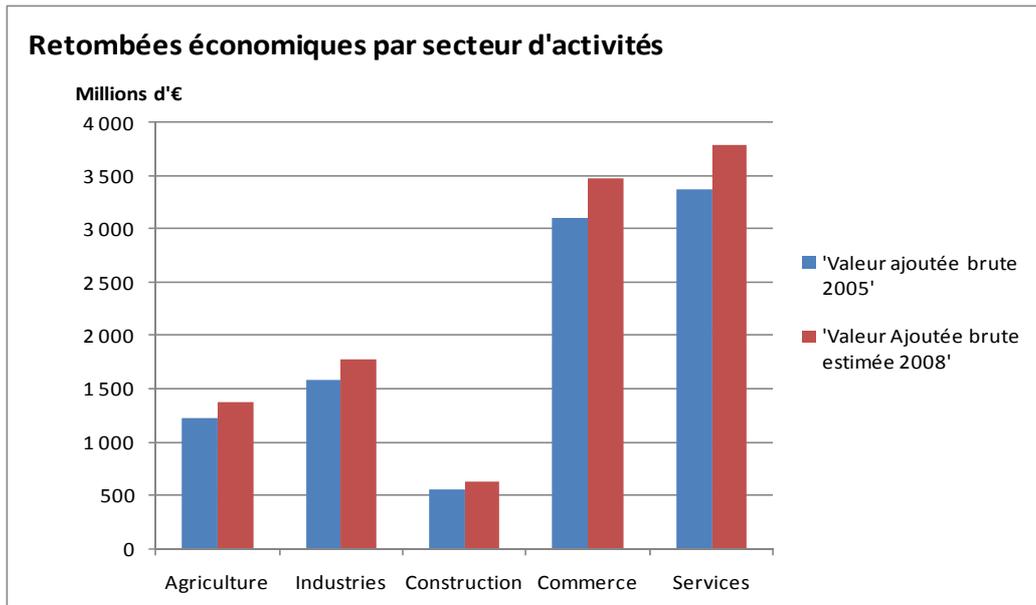


Figure 2 : Nombre d'emplois dans les différents secteurs d'activités économiques en 2006 sur le territoire du SAGE (Source : INSEE)

**Estimation de la valeur ajoutée brute<sup>4</sup> des différents secteurs d'activités en 2005 et 2008 (cf. figure 3)**

Source : Données INSEE disponibles à l'échelle départementale. (Données de l'année 2005 actualisées en 2008 par l'application d'un taux annuel de croissance de 4%).

Le **secteur tertiaire** (commerce, services) regroupe **plus de 50% des emplois** (tendance proche de celle observée à l'échelle nationale) et **66% de la valeur ajoutée brute** estimée en 2008. Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture représentent respectivement 16 et 12% de la valeur ajoutée brute estimée en 2008, pour 25 et 10% des emplois sur l'ensemble du territoire.



**Figure 3 : Répartition de la Valeur Ajoutée Brute par secteur d'activité sur le bassin versant du Loir en 2005 et 2008 (Source : INSEE)**

**Evolution des secteurs d'activités depuis 1999 (cf. tableau 1 et figure 1) :**

Le poids économique des différents secteurs d'activités en termes d'emploi en 1999 et son évolution entre 1999 et 2006 sont résumés dans le tableau ci-après.

La figure 1 et le tableau 2 mettent en évidence trois tendances depuis 1999 :

- la **progression** du secteur de services et dans une moindre mesure de celui de la construction,
- la stabilité voire une **légère augmentation** pour le **secteur du commerce**,
- le **recul** des emplois agricoles,
- une **légère diminution** du nombre d'entreprises dans le **secteur industriel** à l'échelle du bassin (baisse de l'emploi de l'ordre de 4% entre 1999 et 2006).

<sup>4</sup> Valeur Ajoutée Brute (VAB) : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

**Tableau 1 : Evolution du nombre d'emplois dans les différentes activités économiques entre 1999 et 2006 sur le territoire du SAGE (Source : INSEE)**

Secteur d'activité	Activités	Nombres d'emplois en 1999	Nombres d'emplois en 2006	% emploi total en 2006	Evolution 1999-2006
AGRICULTURE	-	13 586	11 904	10%	-12%
INDUSTRIE	-	32 436	31 093	25%	-4%
CONSTRUCTION	-	8 219	9 913	8%	21%
TERTIAIRE	Commerce	13 436	14 518	12%	8%
	Services aux entreprises	7 891	9 647	8%	22%
	Services aux particuliers	6 412	7 058	6%	10%
	Autres	35 794	41 017	33%	15%
	Total	63 533	72 241	58%	14%
<b>Total</b>		<b>117 774</b>	<b>125 152</b>	<b>100%</b>	<b>6%</b>

## PHASE III SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE DES INVESTISSEMENTS LIÉS À LA GESTION DE L'EAU (1998-2008)

### I. SOURCES DES DONNÉES

#### I.1. AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

La base de données de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne fournit la majeure partie des connaissances du coût des programmes d'intervention mis en œuvre, en faveur de l'utilisation et de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Y figurent les caractéristiques des opérations soutenues financièrement par l'Agence, représentant la majorité des opérations menées sur le territoire, dans les domaines suivants :

- Alimentation en eau potable et assainissement domestique,
- Assainissement et gestion des déchets de l'industrie,
- Maîtrise des pollutions d'origine agricole, irrigation et drainage,
- Gestion et entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- Appui à la gestion concertée (animation, coordination, planification, connaissance).

En dehors du dernier thème, il s'agit de dépenses liées aux **opérations ponctuellement menées** sur le territoire (études, travaux). **Les coûts indiqués dans la présente étude ne prennent pas en compte les coûts de fonctionnement, d'entretien ou d'amortissement.** Notamment, les amortissements liés à des investissements réalisés avant 1997 (début de la période d'étude), et qui s'étendent encore pendant la période d'étude, ne sont pas pris en compte.

*Exemple d'opérations prises en compte : installation ou modification d'ouvrages de rejet, de prélèvement, de filière de traitement, interventions sur les cours d'eau, mise aux normes des bâtiments d'élevage...*

Le suivi réalisé par l'Agence de l'Eau fournit :

- Le montant total des opérations d'investissements ponctuelles, réalisées sur une période donnée sur le bassin versant.
- Le montant des aides financières versées sur ces opérations par l'Agence.

## **I.2. AUTRES SOURCES DE DONNEES**

---

### **A. DDT – DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DES TERRITOIRES**

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) assure le suivi financier et le paiement des subventions correspondant aux Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE, mis en œuvre de 2000 à 2007) et des Contrats d'Agriculture Durable (CAD, outils contractuels instaurés en 2004 et ayant progressivement remplacé les CTE). Dans le cadre de la présente étude, les DDT ont fourni les enveloppes versées dans le cadre des CTE, des CAD et Mesures Agro-Environnementales (MAE) Territorialisées, sur les communes du bassin versant sur la période 2000 à 2007.

Notons également que dans le cadre du 9<sup>e</sup> programme (2007-2012), l'Agence de l'Eau participe désormais au financement des MAE territorialisées, visant la maîtrise des pollutions à la parcelle (dispositifs tampons, cultures intermédiaires pièges à nitrates, mesures de réduction des intrants...).

### **B. CONSEILS GENERAUX**

Les Conseils Généraux ont apporté leur contribution à l'étude, afin d'évaluer les subventions versées aux communes et intercommunalités du territoire, dans leurs domaines d'intervention respectifs, à savoir :

- L'alimentation en eau potable et assainissement des collectivités, principaux domaines d'investissement soutenus,
- Les programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole,
- Les programmes de type Contrat Restauration Entretien, travaux/études sur la restauration et l'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques (...)
- Les investissements de type drainage/irrigation ou en lien avec la gestion des eaux pluviales.

### **C. CONSEILS REGIONAUX**

Une convention de partenariat signée entre le Conseil Régional Centre et les Agences de l'Eau (Loire-Bretagne et Seine-Normandie) définit pour 2007-2013 un montant global de subvention de 12,5 millions d'euros. La répartition par Agence se fera de manière équitable sur le territoire régional, en fonction de l'avancement des projets.

Les objectifs spécifiques de la convention sont ceux du Contrat de Projets État-Région (CPER) et visent à :

- favoriser l'émergence et la mise en œuvre de démarches territoriales de type SAGE ou contrats de bassins, afin de couvrir les territoires à enjeux prioritaires à l'échéance du présent contrat
- mettre en place des programmes pluriannuels opérationnels de travaux de restauration de la qualité des eaux sur les masses d'eaux les plus dégradées en région Centre, notamment le Loir et l'Ozanne,
- développer sur le territoire régional les programmes d'économie d'eau et d'utilisation de techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires,
- développer les actions de sensibilisation et de communication sur les bonnes pratiques vis-à-vis de la ressource en eau et des milieux aquatiques afin d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du Plan National Santé environnement
- la mise en œuvre des programmes de mesures de la DCE et la révision des SDAGEs.

## **II. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS LIEES A L'EAU (1998-2008) ET MODES DE FINANCEMENT SUR LE TERRITOIRE**

---

### **II.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT LIEES A L'EAU PAR GRANDS THEMES**

---

La répartition par thématique des investissements (sur la période 1998-2008) montre qu'il s'agit majoritairement de dépenses réalisées à l'occasion d'opérations ponctuelles (études, travaux, aménagements...), ainsi que des échéances de certains programmes pluriannuels plus globaux, (voir graphique).

Les dépenses réalisées sont réparties selon 8 grands thèmes :

- Alimentation en eau potable :
  - Etudes et travaux liés aux infrastructures d'alimentation en eau potable (stations de traitement, réseaux de distribution),
  - Programmes et travaux de protection de la ressource.
  
- Assainissement domestique :
  - Assainissement collectif : études et travaux liés aux stations d'épuration et aux réseaux de collecte des eaux usées,
  - Assainissement non collectif (investissements à la charge des particuliers, estimés du fait de l'absence de données<sup>5</sup>).
  
- Lutte contre les pollutions industrielles et assimilées :
  - Etudes et travaux liés aux stations d'épuration industrielles,

---

<sup>5</sup> Hypothèses : Réhabilitation de 5% des logements existants depuis dix ans, et estimation du nombre de logements neufs en ANC sur la base des données de l'état des lieux du SAGE et des statistiques démographiques de l'INSEE disponibles sur le bassin versant.

- Gestion des déchets industriels,
- Programmes d'économie d'eau dans l'industrie.
- Maîtrise des pollutions d'origine agricole :
  - Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 1 et 2),
  - Mesures contractuelles agro-environnementales (MAE).
- Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
  - Opérations locales d'entretien- restauration des cours d'eau, suivi local de la migration piscicole.
- Gestion quantitative de la ressource souterraine et de surface :
  - Etudes et actions d'économie d'eau des collectivités, de l'industrie et de l'agriculture,
  - Programmes de soutien d'étiage et de mobilisation de la ressource,
  - Programmes de suivi quantitatif de la ressource,
  - Etudes et actions en lien avec les inondations.
- Organisation de la gestion concertée de la ressource : dépenses d'animation pour la coordination et la planification locale des programmes, amélioration de la connaissance. Pour cette thématique, les dépenses correspondent à des coûts de fonctionnement.

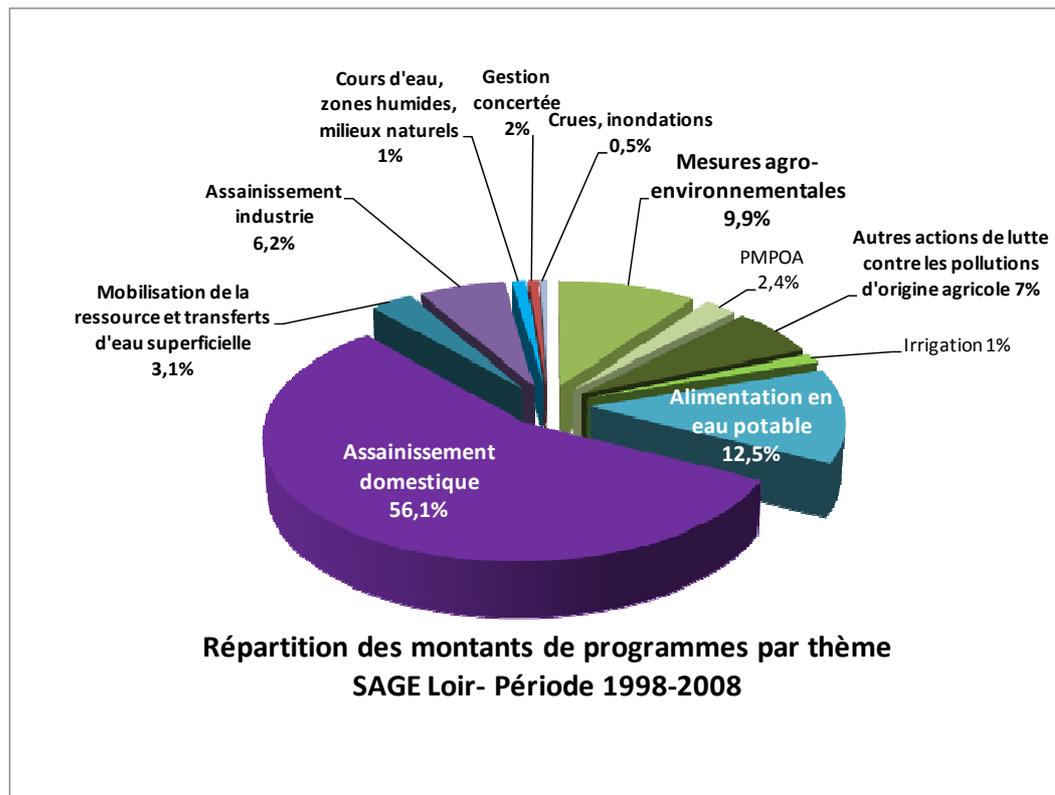


Figure 4: Montants des programmes d'investissements dans le domaine de l'eau (SAGE Loir, période 1998-2008)

Le montant total des opérations et programmes mis en œuvre entre 1998 et 2008 sur le territoire du SAGE s'élève à **271.8 millions d'euros**.

Plus de la moitié de ce montant concerne les programmes mis en œuvre dans le domaine de **l'assainissement domestique (152.4 millions d'€)**, poids qui s'explique par les investissements lourds liés aux infrastructures.

Ainsi,

- Environ 58 millions d'€ ont été investis dans la gestion des réseaux (fiabilisation de la collecte des eaux usées, maîtrise des transferts),
- Environ 94.4 millions d'€ ont été investis dans les infrastructures de traitement des eaux usées (création, extension, renforcement de stations d'épuration dont dispositif de traitement supplémentaire...)

Les principaux postes d'investissement sont :

- **l'alimentation en eau potable**, avec 12.5 % des investissements (**34 millions d'€**).
- **la maîtrise des pollutions agricoles et les mesures agro-environnementales ou MAE**, qui représentent respectivement **8 et 10%** des investissements (soit **50.8 millions d'€ au total**)

Les dépenses restantes liées à l'eau ces onze dernières années se répartissent de la manière suivante:

- la maîtrise des pollutions industrielles, représentant 6.2% des investissements soit 16.7 millions d'€,
- la gestion quantitative des eaux de surface et des eaux souterraines : 13.1 millions d'€,
- la gestion des milieux aquatiques : 2.7 millions d'€,
- l'animation, la planification et la connaissance : 1.9 millions d'€,

A l'échelle du territoire du SAGE, ces résultats reflètent globalement :

- Le poids des programmes d'investissement dédiés à l'assainissement domestique et à l'alimentation en eau potable. Les infrastructures (stations, réseaux) à créer, à entretenir voire à moderniser, représentent en effet les investissements les plus coûteux par nature.
- L'avancement de la mise en œuvre des programmes liés aux pressions agricoles sur le bassin versant du Loir :
- Les programmes de maîtrise des pollutions agricoles dans le cadre du PMPOA 1 et 2 – 23.9 millions d'€,
- Les mesures agro-environnementales – 26.9 millions d'€ environ.

Les postes d'investissement moins importants reflètent quant à eux :

- **La lente émergence des programmes d'entretien et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques en général** : peu d'investissements ont été réalisés dans ce domaine par rapport autres thèmes d'action. Cela s'explique principalement sur le bassin versant, par le **manque de structures collectives** susceptibles de se porter maîtres d'ouvrage, sur des programmes pluriannuels d'entretien-restauration de cours d'eau.
- Une industrie peu présente sur le territoire du SAGE, donc des investissements faibles sur ce thème.

#### Remarques/Limites :

Dans la présente analyse, les dépenses d'investissements affichées n'incluent pas les programmes d'investissements n'ayant pas fait l'objet de subvention.

En l'absence de données, certaines dépenses n'ont pas pu être évaluées de manière globale, à l'échelle du bassin versant du SAGE. Il s'agit notamment des dépenses liées à la **gestion des eaux pluviales**, et supportées par les collectivités et les aménageurs.

## II.2. PRINCIPALES SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS LIES A L'EAU

### A. SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Sur la période 1998-2008, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a versé sur le bassin versant du Loir environ **75.8 millions d'euros d'aides financières** en vue de l'utilisation et de la gestion de l'eau. Cela représente un taux d'aide global de près de 32%.

Ces aides se répartissent thématiquement de la manière suivante :

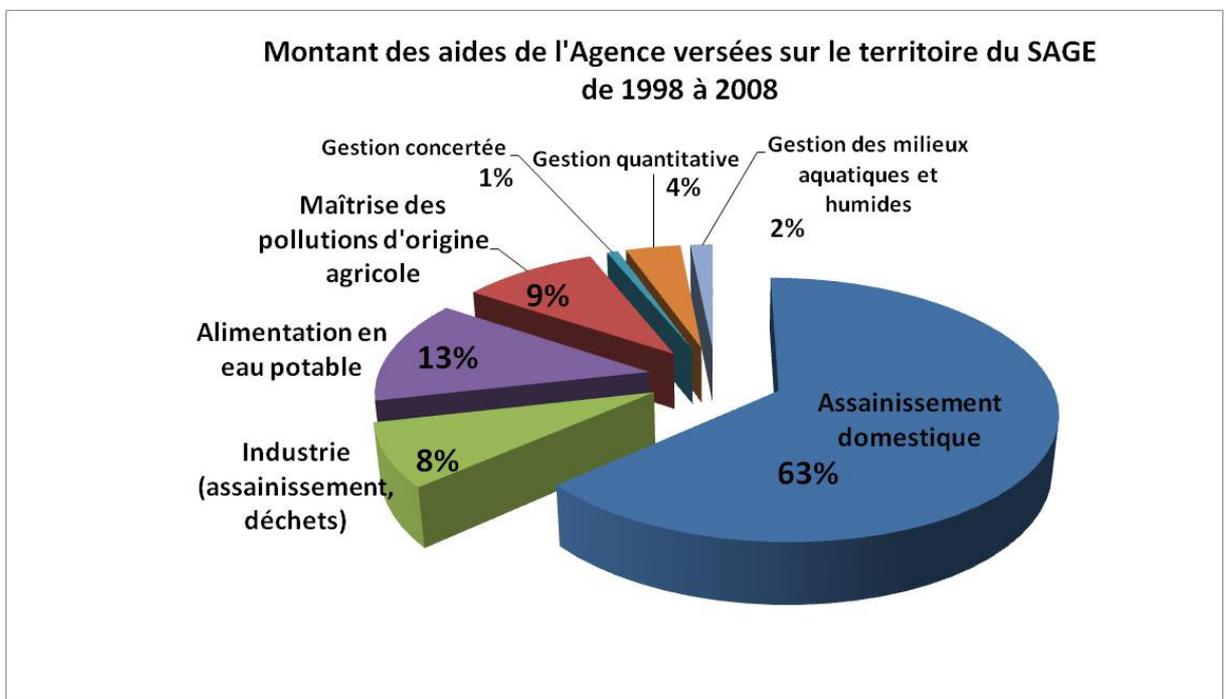


Figure 5: Montants des subventions de l'Agence de l'Eau versées sur le bassin versant du Loir (1998-2008).

Le principal poste d'investissement soutenu financièrement par l'Agence reste **l'assainissement domestique, qui mobilise plus de 60% des aides** (environ 48.2M€ d'aides versées sur 11 ans).

Les autres principaux postes d'investissement soutenus financièrement par l'Agence sont :

- **l'alimentation en eau potable (près de 9.9 M€)**
- **la maîtrise des pollutions d'origine agricole (7.1 M€).**

Ces proportions traduisent là encore les investissements particulièrement coûteux, dans les domaines de l'assainissement domestique et de l'alimentation en eau potable.

Le tableau suivant indique le taux moyen d'aide supporté par l'Agence de l'eau, selon les thématiques d'intervention.

Tableau 2 : Taux de subvention global de l'Agence de l'Eau sur les programmes mis en œuvre entre 1998 et 2008, sur le bassin versant du Loir

	<b>Taux d'aide moyen de l'Agence</b>
Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques	44%
Animation, coordination, planification	38%
Assainissement industriel et gestion des déchets de l'industrie	36%
Assainissement domestique	32%
Alimentation en eau potable	29%
Gestion quantitative (eaux surface et souterraines)	22%
Maîtrise des pollutions d'origine agricole	14%
<b>Taux d'aide moyen de l'Agence sur la totalité des programmes</b>	<b>28%</b>

Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne, DDEA, SCE

Les taux d'aides de l'Agence les plus élevés sur le bassin versant ont concerné : la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, l'organisation de la gestion concertée de la ressource (animation, planification), et les programmes visant l'assainissement.

## **B. SUBVENTIONS ETAT – EUROPE DANS LE CADRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE)**

Les mesures agro-environnementales (Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), Contrat d'Agriculture Durable (CAD), MAE Territorialisées) sont financées à 50% par l'Europe et à 50% par l'Etat.

Le tableau suivant de tableau présente les montants investis dans les MAE sur le bassin versant. Les données récoltées n'ont pas permis de faire la distinction entre MAE « Biodiversité<sup>6</sup> » et MAE « Eau ». Cependant, il semble que peu de MAE « Biodiversité » ont dû être contractualisées sur le bassin versant du Loir en raison notamment d'une faible superficie concernée par des sites Natura 2000.

Sur le bassin versant du Loir, **27 millions d'euros** ont été investis dans les MAE sur la période 1998-2008 avec une faible part de contractualisation aux MAE Territorialisées.

Tableau 3 : Montant de MAE investi entre 1998 et 2008

	<b>Montant en millions d'euros</b>	<b>%</b>
CAD	9,0	33%
CTE	17,6	<b>65%</b>
MAE Territorialisées	0,4	1%
<b>TOTAL MAE depuis 2000</b>	<b>27,0</b>	<b>100%</b>

Sources: DDEA 41, DDEA 49, DDEA 37, DDEA 72, DDEA 28

<sup>6</sup> MAE n'apparaissant pas dans ce bilan : préservation de la diversité floristique et faunistique, implantation de cultures spéciales à intérêt faunistique et floristique, maintien des races menacées et entretien des paysages du bassin versant.

Ce bilan est légèrement sous-estimé car le montant des Opérations Locales Agri-Environnement (OLAE) mises en œuvre de 1994 à 2005, n'y apparaît pas<sup>7</sup>. Par comparaison avec la situation sur d'autres territoires de SAGE, on peut en estimer un montant de l'ordre de 0,5 à 1 millions d'euros sur 10 ans.

**L'enveloppe globale investie dans les MAE sur le bassin versant du Loir est donc estimé à environ 27 M€, sur 11 ans.**

### C. SUBVENTIONS DES CONSEILS GENERAUX

Les conseils généraux sont, après l'Agence de l'Eau, les principaux partenaires financiers des programmes d'intervention pour l'alimentation en eau potable des collectivités et pour l'assainissement domestique.

Ils ont également mis en place des dispositifs d'aides sur d'autres types de programmes : la maîtrise des pollutions d'origine agricole (en complément du dispositif d'aide du PMPOA), les travaux/études sur la restauration et l'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques par exemple.

Les **Conseils généraux** ont versé sur le bassin versant du SAGE environ **62 millions d'€ de subventions** sur une période de 11 ans.

Environ 58% de ces subventions concernent l'assainissement domestique, et 34 % l'alimentation en eau potable.

**Tableau 4 : Subventions des Conseils Généraux aux programmes mis en œuvre sur le territoire entre 1998 et 2008**

	<b>Total des subventions des Conseils Généraux sur 11 ans (millions d'€)</b>
Assainissement en milieu rural (études et travaux)	35,0
Alimentation en eau potable (études et travaux)	20,3
Pollutions agricoles	3,6
Drainage/irrigation/autonomie en eau des exploitations agricoles	1,5
Gestion concertée de la ressource en eau <sup>8</sup>	0,4
Programmes Cours d'eau et Milieux aquatiques	1,0
Eaux pluviales/inondations	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>62 millions d'€</b>

*Sources: CG 49, CG 72, CG 41, CG 37, CG 28*

<sup>7</sup> Données non disponibles à l'échelle du bassin versant de SAGE

<sup>8</sup> Estimation de la participation des Conseils Généraux, sur une hypothèse : base de 15% du montant global des dépenses recensées par l'AELB dans le domaine de la gestion concertée. Comprend également le financement des études et de l'animation du SAGE Loir

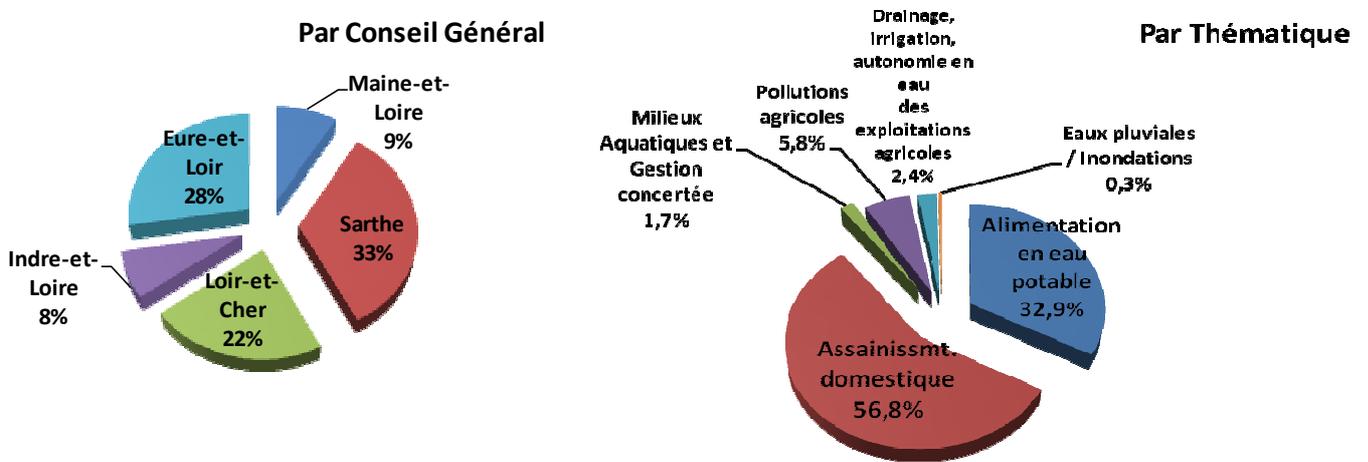


Figure 6 : Répartition des subventions des Conseils Généraux dans le domaine de l'eau (Bassin versant du Loir, 1998-2008)

*Une présentation détaillée des financements des différents Conseils Généraux figure en annexe du rapport.*

A noter :

- Dans le cas des Conseil Généraux de la Sarthe, du Maine-et-Loire, et de l'Indre-et-Loire, les données existantes (respectivement 1998-2006, 2001-2008, et 2004-2008 (pour données agricoles)) ont été extrapolées de manière à en estimer un ordre de grandeur pour les années manquantes.
- Le manque de données du département Loir-et-Cher concernant les montants sur les MAE a nécessité l'utilisation des données du département d'Indre-et-Loire pour avoir un montant estimé au pro rata du nombre de communes sur ce département
- Le manque de données sur les financements réalisés sur la thématique agriculture par le CG de la Sarthe a nécessité l'utilisation des données du département du Maine-et-Loire pour avoir un montant estimé au pro rata du nombre de communes sur ce département.

## D. SUBVENTIONS DE L'ETAT ET DES CONSEILS REGIONAUX DANS LE CADRE DU PMPOA

La région participe au financement du PMPOA (Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole), qui comprend le PMPOA 1 (1996-2001) et le PMPOA 2 (2003-2006, ne concernant que les exploitations d'élevage et en zones vulnérables). La partie subventionnée des opérations de mise en conformité des bâtiments a été cofinancée par l'Agence de l'eau et par l'Etat / la Région. Le mode de financement d'un dossier de diagnostic d'exploitation d'élevage « type » (DEXEL) est décrit dans le schéma suivant.

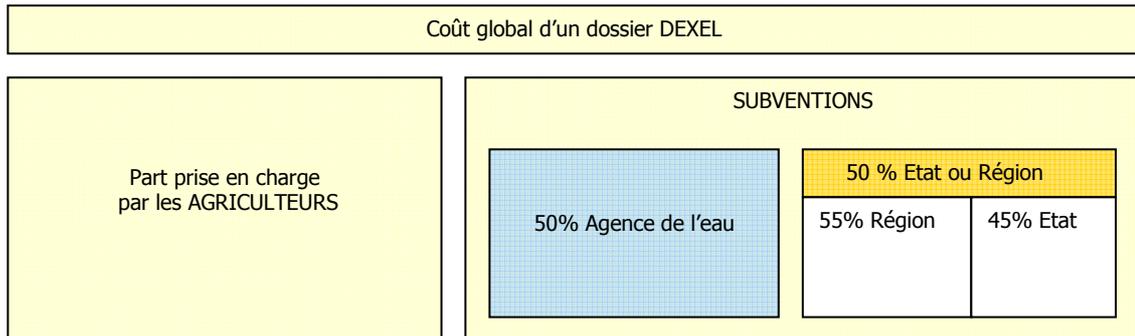


Figure 7 : Diagramme présentant le mode de financement d'un dossier type DEXEL (PMPOA)

Le montant des **subventions au PMPOA** a atteint **23,9 M€ sur 11 ans**, sur le territoire du SAGE du Loir. Il est assuré globalement pour moitié par l'Agence de l'Eau et pour moitié par le couple [Etat-Région].

## II.3. SYNTHÈSE DES SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS

Le tableau suivant récapitule le montant des subventions versées par type de financeur public, ces onze dernières années, dans le domaine de la gestion de l'eau.

Sur un montant de programmes d'investissement de 271.8 millions d'euros, le montant des subventions toutes origines confondues est de près de **173.5 millions d'€** (taux d'aide global de près de 63.5 %).

Tableau 5 : Synthèse des subventions reçues sur le territoire, 1998 - 2008

	Montants subventions sur 11 ans (millions d'€)
Contribuable local (Conseils Généraux)	62.0
Contribuable autre (Europe, Etat, Région)	35.5
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	76.0
<b>TOTAL</b>	<b>173.5 millions d'€</b>

*Sources : CGs, DDT, AELB, EPL*

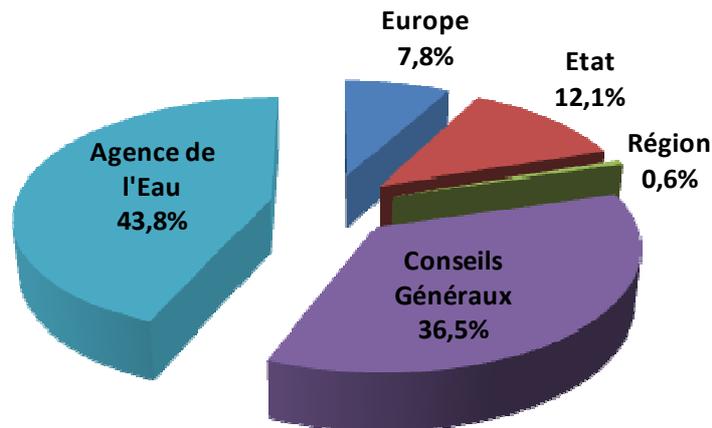


Figure 8 : Synthèse des subventions reçues sur le territoire, 1998 – 2008

## II.4. TENDANCES D'EVOLUTION DES MODES DE FINANCEMENT

Les tendances d'évolution du subventionnement des programmes sont mieux connues en ce qui concerne l'Agence de l'Eau.

Le cadre d'application du programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 va fortement influencer l'orientation des priorités de financement, dans la mesure où les priorités définies tiendront compte de l'écart à l'objectif de bon état (ou de bon potentiel) défini sur les masses d'eau, et au délai imposé pour l'atteindre.

De manière générale, le poids des investissements à réaliser dans le **domaine de l'assainissement domestique**, qui a mobilisé 56% des investissements réalisés sur le territoire du SAGE ces onze dernières années, devrait se réduire compte-tenu de l'avancement des mises en conformité exigées par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

A l'inverse, le poids des investissements dans le **domaine de la qualité hydromorphologique** des cours d'eau, et de la qualité des milieux aquatiques devrait, en théorie, compte-tenu du niveau d'objectif fixé par le programme de mesures, s'accroître considérablement.

Des interrogations subsistent sur la capacité de mettre en place des maîtres d'ouvrage dans ce domaine et sur la capacité de ces derniers à assurer leur part d'auto-financement, leur budget propre reposant uniquement sur les budgets généraux des communes.

# PHASE IV ANALYSE DES CIRCUITS FINANCIERS DE LA GESTION DE L'EAU

## I. PRINCIPE ET OBJECTIFS

Les dépenses d'investissements globalement réalisées sur le bassin versant du Loir sur une période de 11 ans sont présentées dans la partie III **par type de financeurs publics**, et selon différentes thématiques de la gestion de l'eau.

La partie IV synthétisera le **montant des dépenses et des subventions, par type d'utilisateur concerné** : les collectivités (et au travers d'elles les ménages), l'agriculture et l'industrie.

Cette approche permet de mettre en évidence les dépenses monétaires directement prises en charge par les usagers, mais également et de manière plus générale, **par le contribuable**.

Le schéma ci-dessous illustre les voies de contribution de chacun de ces acteurs au financement de la gestion de l'eau, prises en compte dans le cadre de l'étude :

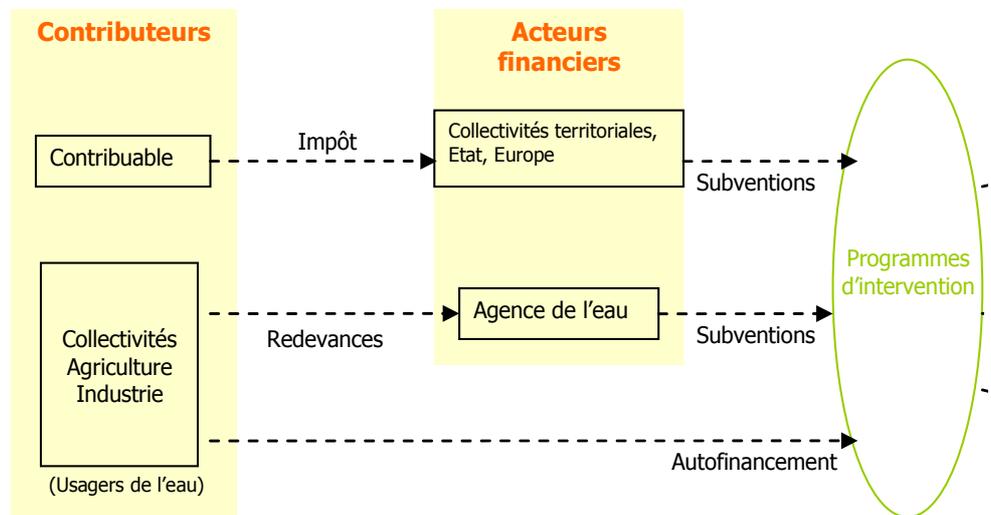


Figure 9 : Les circuits du financement de la gestion de l'eau

L'analyse doit prendre en compte le **coût environnemental des impacts résiduels (encore non résorbés) de certaines activités** sur la ressource et sur les milieux. Ces coûts n'apparaissent pas dans les chiffres, mais ils ont une réalité économique et doivent être internalisés dans le bilan. En effet, le coût de la résorption de ces impacts devra en toute rigueur être pris en charge par les activités qui en sont à l'origine (principe pollueur-payeur).

### Remarques importantes

#### Ce que l'étude n'est pas...

Contrairement à ce qui est demandé par la DCE (article 5) aux Agences de l'Eau, **il ne s'agit pas ici de mener une étude de récupération des coûts des services liés à l'eau**<sup>9</sup>. Ce type d'étude doit être fourni par les Agences de l'Eau compte-tenu du rôle d'organisme financier central qu'elles assurent à l'échelle des districts hydrographiques. Très encadré sur la méthodologie<sup>10</sup>, il vise à mesurer la hauteur à laquelle les contributions versées par les usagers couvrent les coûts des services liés à l'eau (AEP, assainissement, irrigation).

**Le SAGE n'a pas cette vocation**, et l'échelon local n'est pas adapté à l'évaluation du niveau de recouvrement des coûts par les usagers, principalement parce que les circuits de financement dont bénéficient les programmes locaux font intervenir des acteurs à plus large échelle que le bassin versant (Agence de l'Eau, Conseils Généraux,...). Pour cette raison, il est **difficilement envisageable d'évaluer (et de viser) l'équilibre de la récupération des coûts à l'échelle d'un bassin versant de SAGE**, qui n'est **pas un objectif** à cette échelle.

Le tableau 7 récapitule les principales différences de l'approche privilégiée sur le SAGE Loir (objectifs, intérêts), avec la méthode d'étude des Agences de l'Eau.

#### Ce que vise l'étude :

L'approche privilégiée à l'échelle du SAGE du Loir répond avant tout à la **mission d'animation du SAGE**. L'objectif est d'apporter aux acteurs locaux un éclairage sur les grands chiffres caractérisant les programmes locaux de gestion de l'eau, et sur leurs circuits de financement.

Il s'agit aussi d'introduire une certaine réflexion au sein de la CLE, qui sera à approfondir par la suite :

- Quelle **aptitude des circuits** de financement existants, à mobiliser les moyens nécessaires pour l'**atteinte du bon état** des eaux ?
- Quelles pistes de réflexion initier en ce sens à l'échelle du bassin versant

<sup>9</sup> **Services liés à l'eau** : regroupe les utilisations de l'eau impliquant l'usage d'ouvrages de prélèvement, stockage, traitement ou rejet, publics ou privés. Concrètement, cela concerne surtout les services Eau potable et Assainissement des collectivités.

<sup>10</sup> - Circulaire DE-/SDPAE/BEEP/n°9 relative à l'analyse de la tarification de l'eau et à la récupération des coûts des services en application de l'article 9 de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000,

- Circulaire DCE 2007/18 relative à la définition et au calcul des coûts pour l'environnement et la ressource pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Tableau 6: Principales différences entre l'étude menée sur le SAGE et celles menées à l'échelle des SDAGE

	SDAGE Etude de récupération des coûts	SAGE Démarche de transparence, à vocation principale d'animation
Objectif général	<p>Dresser un bilan de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la <b>tarification</b> de l'eau en vigueur sur le district hydrographique</li> <li>▪ la <b>couverture</b> des <b>dépenses courantes</b> des « services liés à l'utilisation de l'eau » par les recettes de ces services (alimentation en eau, assainissement, irrigation, soutien d'étiage).</li> <li>▪ <b>L'évaluation</b> des <b>coûts environnementaux</b> et des <b>transferts monétaires</b> pouvant avoir lieu entre les différentes catégories d'usagers.</li> </ul>	<p><b>Rôle d'animation</b> : apporter aux acteurs locaux un éclairage sur les circuits de financement des programmes locaux.</p> <p><b>Introduire des aspects de réflexion économique</b> à approfondir par la suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels poids des programmes, et quelle logique actuelle de financement (priorités) ?</li> <li>- Quelle aptitude des circuits actuels de financement à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre le bon état des eaux et les objectifs du SAGE ?</li> </ul>
Cadre de l'étude	<b>Services liés à l'utilisation de l'eau</b> <sup>11</sup> (objets particuliers du suivi fait par les Agences, du fait notamment des redevances collectées pour prélèvement et pour rejet)	<b>Ensemble des programmes</b> liés à la gestion de l'eau, tous étant concernés par l'élaboration du SAGE
Echelle	<b>Districts hydrographiques</b> (échelle cohérente compte-tenu du fonctionnement financier des Agences de l'Eau)	<b>Bassin versant du SAGE</b>
Période d'étude	<b>Ponctuel</b> (sur une année)	Sur une <b>dizaine d'années</b>
Types de coûts pris en compte	<b>Coûts d'investissement et coûts de fonctionnement</b> (consommation de capital fixe)	<b>Coûts d'investissement seuls</b> (données disponibles à cette échelle)
Etude des coûts environnementaux	<b>Oui (obligatoire)</b>	<b>Oui</b>
Etude des transferts monétaires entre les usagers, lorsqu'ils existent	<b>Oui (obligatoire)</b>	<b>Oui</b>

<sup>11</sup> **Services liés à l'eau** : regroupe les utilisations de l'eau impliquant l'usage d'ouvrages de prélèvement, stockage, traitement ou rejet, publics ou privés. Concrètement, cela concerne surtout les services Eau potable et Assainissement des collectivités.

## II. METHODOLOGIE

---

### II.1. PERIODE D'ETUDE

---

L'étude est menée sur une période de onze ans (1998-2008). Il s'agit de lisser les variations ponctuelles dans les dépenses (démarrage ou fin de programmes) et de prendre en compte des programmes menés sur le long terme, en particulier :

- Les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> programmes de l'Agence de l'Eau ;
- Les mesures agro-environnementales (MAE) : Contrat Territorial d'Exploitation (2000-2007), Contrat d'Agriculture Durable (depuis 2004)<sup>12</sup>, MAE Territorialisées (depuis 2007)
- Les programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 1, 1996-2002 et PMPOA 2, 2003-2006).

Cette période est jugée suffisamment longue pour être représentative de la répartition des investissements entre les différentes thématiques. Notons également que le montant des investissements est pris en compte de manière ponctuelle, indépendamment de leur durée de vie.

### II.2. EVALUATION DES DEPENSES INDUITES PAR LES DIFFERENTES ACTIVITES

---

Les dépenses induites par les différentes activités et prises en compte dans cette étude, sont les montants globaux des programmes d'investissements liés à leur utilisation de la ressource en eau, et à la maîtrise des pollutions qu'elles engendrent :

- Pour les **collectivités** : les investissements liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement domestique. Les collectivités portent également des programmes en faveur de l'environnement et d'intérêt commun : les programmes de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, l'organisation de la gestion concertée sur le territoire (frais de fonctionnement pour l'animation, la coordination, la planification et la connaissance générale).
- Pour l'**industrie**, les investissements liés à l'assainissement autonome, à la gestion des déchets et aux économies d'eau.
- Pour l'**agriculture**, les programmes d'investissement visant la maîtrise des pollutions d'origine agricole, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (MAE) et l'irrigation (mobilisation de la ressource, économies d'eau).
- Enfin, d'autres programmes sont portés par les collectivités (maîtres d'ouvrage), en faveur de l'**environnement** et dans un **intérêt commun (tourisme, paysages...)** à tous les usagers.

En dehors des programmes de gestion concertée, les coûts pris en compte sont les coûts d'investissement (études et travaux ponctuels), et non les dépenses réalisées sur le long terme. Les coûts de fonctionnement, d'entretien et d'amortissement n'apparaissent donc pas.

---

<sup>12</sup> Concernant les OLAE (1994-2005), plus anciennes, pas d'estimation fiable possible à l'échelle du territoire du SAGE (suivi moins informatisé et absence de données disponibles à l'échelle communale). Une estimation est proposée dans l'analyse.

## II.3. REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGES DES DEPENSES

---

Dans la suite de l'étude, les dépenses réalisées sont réparties entre les catégories d'acteurs suivantes :

- **Les usagers ou activités économiques utilisant (ou gérant) la ressource en eau** : les collectivités (et au travers d'elles les ménages), l'agriculture et l'industrie. Ces usagers sont les maîtres d'ouvrage des programmes d'investissements réalisés dans le domaine de l'eau.
  - Les usagers prennent en compte la partie non subventionnée des investissements. De plus, ils versent des redevances à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements et de la pollution émise.
  
- Le **contribuable**, il contribue au financement de l'utilisation et de la gestion de l'eau par l'impôt, sans être forcément usager de la ressource.
  - Il est à l'origine des subventions versées par les financeurs institutionnels (départements, régions, Etat et Europe)
  
- L'**environnement**, considéré comme une catégorie à part entière, supportant des coûts environnementaux qui ne sont actuellement pas pris en charge par les usagers ou par le contribuable (coût des impacts résiduels).

Remarque : les subventions versées par l'Agence de l'eau proviennent de la réaffectation des redevances qu'elle collecte auprès des différents usagers. Ainsi, on peut considérer qu'au travers de l'Agence, ce sont les usagers eux-mêmes qui supportent le coût des aides versées sur le SAGE.

## II.4. PRISE EN COMPTE DES EFFORTS ET DES IMPACTS NON MONETARISES

---

### A. AUTRES CONTRIBUTIONS DE L'AGRICULTURE

De manière générale, les contributions monétaires prises en compte dans le cadre de cette étude sont les dépenses connues liées à l'application de diverses réglementations vis-à-vis de l'Agriculture, de l'Industrie et des Collectivités.

Ces réglementations encadrent particulièrement les prélèvements et les rejets liés à ces activités. En particulier pour l'industrie et les collectivités, les dépenses induites se traduisent de manière simple, par le coût des installations de collecte et de traitement des eaux usées.

Dans le cas plus spécifique de l'Agriculture, la réduction des pollutions diffuses fait nécessairement appel à un ensemble plus large de programmes d'actions, incluant la mise aux normes des bâtiments et des dispositifs de réduction des transferts de pollution à la parcelle (talus et haies, bandes enherbées, couverture hivernale des sols...).

Dans la présente étude, les efforts financiers consentis par les agriculteurs sur ce thème sont évalués en prenant en compte les montants des opérations de mise aux normes des bâtiments (PMPOA) et le montant global de Contrats d'Agriculture Durable « Eau » contractualisés.

En toute rigueur, il conviendrait également d'inclure dans ces efforts l'estimation de la perte d'un certain potentiel de production du fait des contraintes environnementales : principalement celles liées au maintien des dispositifs type bandes enherbées, et à leur emprise sur la SAU.

Selon les hypothèses prises en compte<sup>13</sup>, la **perte de production de l'agriculture** liée au maintien de dispositif type bandes enherbées peut être estimée de l'ordre de **32 millions d'€ sur 11 ans**<sup>14</sup>, sur le bassin versant du SAGE Loir.

Cette forme de contribution de l'agriculture s'ajoute aux efforts d'investissement consentis sur le bassin versant via le PMPOA (24 millions d'€ sur 11 ans) et via la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (environ 27 millions d'€ sur 11 ans).

---

<sup>13</sup> Hypothèses : emprise des bandes enherbées allant de 1 à 2% de la superficie de terres labourables du SAGE.

<sup>14</sup> Perte exprimée en termes de valeur ajoutée brute,

## B. IMPACTS NON MONETARISES A PRENDRE EN COMPTE

### 1) DEFINITION

Les investissements réalisés dans le domaine de l'eau traduisent les efforts consentis ces dix dernières années pour corriger ou compenser les dégradations ou pressions sur la ressource et les milieux aquatiques.

A ces efforts doivent être comparés le poids des impacts résiduels, traduisant les pressions qui n'ont pas encore été résorbées (pression de prélèvement, de pollution de la ressource, dégradation des milieux...), et qui peuvent impacter soit un type d'utilisateur en particulier, soit plus globalement l'environnement.

Sur le bassin versant, une part importante des impacts résiduels que le SAGE devra permettre de résorber concernent globalement l'amélioration du fonctionnement écologique des milieux aquatiques avec notamment la préservation et la valorisation des cours d'eau et zones humides, mais aussi la réduction des pollutions diffuses en particulier en amont du territoire.

Les **dégradations environnementales encore persistantes** ont une réalité économique : elles représentent d'une part un **coût pour l'environnement**, et d'autre part devront faire l'objet de **mesures correctives** qui elles-mêmes auront un coût.

En toute rigueur, celui-ci devra être supporté par les usagers à l'origine des dégradations (principe « pollueur-payeur »). Il risque enfin d'amplifier dans le cas où des mesures ne seraient pas mises en place à temps.

### 2) IMPACTS RESIDUELS PERSISTANTS SUR LE BASSIN DU LOIR

A défaut de pouvoir évaluer leur valeur monétaire, et donc de les intégrer de manière chiffrée dans le bilan, les impacts environnementaux résiduels sur le bassin versant sont à mentionner.

Ils sont identifiés ci-dessous, selon les thématiques abordées :

#### En termes de qualité de l'eau :

- La problématique de l'eutrophisation du Loir ;
- L'impact des rejets domestiques sur les secteurs où l'assainissement collectif (traitement, réseau) ou non collectif est encore insuffisant ;
- L'impact des pratiques agricoles entraînant des pollutions non encore résorbées, et pouvant affecter la qualité de la ressource en eau,
- L'impact des éventuels déficits d'assainissement industriel

**En termes de morphologie des cours d'eau,**

- Le défaut d'entretien global sur les milieux aquatiques du bassin versant et sur les zones humides, dont la valorisation contribuerait par ailleurs au développement des attraits touristiques du bassin versant.
- La présence d'obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments

**En termes de gestion quantitative :**

- L'impact local des prélèvements, dans quelques affluents, sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques en période d'étiage sévère.

Ces dégradations environnementales persistantes, notamment en vue de l'atteinte du bon état des eaux, et vis-à-vis de certains usages (eau potable, ...), ont une réalité économique. Elles se traduisent par :

- un coût environnemental, qu'il est difficile d'approcher par une valeur monétaire. Des méthodes économiques existent, mais elles ne sont pas adaptées à un contexte de bassin versant peu peuplé comme celui du Loir (méthodes utilisant le consentement à payer des habitants pour traduire la valeur qu'ils accordent à leur patrimoine « Eau et milieux aquatiques »).
- le coût des actions correctives à mettre en place à l'avenir.

Une part des dépenses engagées dans le domaine de l'eau potable correspond à des mesures curatives nécessaires du fait de la dégradation de la qualité des eaux par les pollutions diffuses : ces dépenses correspondent typiquement à des transferts économiques de l'agriculture vers les collectivités.

### III. RESULTATS : EVALUATION DES DEPENSES PAR TYPE D'USAGER ET POUR LE CONTRIBUABLE

---

#### III.1. DEPENSES DU CONTRIBUABLE

---

Le contribuable prend en charge les subventions versées par les départements, les régions, l'Etat et l'Europe. Cela représente environ **97,5 millions d'€**.

**Tableau 7: Contribution du contribuable sur le territoire, 1998 - 2008**

	<b>Montants subventions sur 11 ans (millions d'€)</b>
Contribuable local (Conseils Généraux)	62.0
Contribuable à une échelle plus large (Europe, Etat, Région)	35.6
<b>TOTAL</b>	<b>97.5 millions d'€</b>

*Sources : CGs, DDT, AELB, EPL*

## III.2. DEPENSES DES USAGERS DE L'EAU

### A. AUTOFINANCEMENT

Les collectivités, les industries et l'agriculture **autofinancent** une partie du coût des programmes dont ils sont maîtres d'ouvrage (partie non subventionnée des programmes).

Pour les collectivités, ce financement s'appuie principalement sur les recettes liées aux ventes d'eau potable (prix de l'eau). A priori, la part fournie par l'impôt est minime, du fait de l'obligation d'autonomie du budget Eau/assainissement.

Le montant global de l'autofinancement pris en charge par les usagers ces dix dernières années figure dans la partie **C. Synthèse**.

### B. CONTRIBUTION VIA LES REDEVANCES A L'AGENCE DE L'EAU

Les collectivités, industries et agriculteurs alimentent également le budget de l'Agence de l'Eau, via les redevances qu'ils paient. Les redevances perçues par l'Agence de l'Eau sont ensuite réinvesties sous forme d'aides financières. Ainsi, au travers des aides versées par l'Agence, ce sont les usagers eux-mêmes qui contribuent au financement des programmes liés à l'eau.

Les usagers du bassin versant du SAGE ont versé sur la période d'étude (11 ans) environ **67.1 millions d'€ de redevances à l'Agence de l'Eau**.

Elles se répartissent de la manière suivante :

**Tableau 8 : Redevances perçues par l'Agence de l'Eau sur le territoire du SAGE, période 1998 – 2008**

	Montant redevances sur 10 ans (millions d'€)	Part des contributions en %
<b>Agriculture</b>	15,5	23%
dont prélèvement (irrigation)	15,1	22%
dont pollution	0,4	1%
<b>Industrie</b>	5,5	8%
dont prélèvement	0,5	1%
dont pollution	5,0	7%
<b>Collectivités</b>	46,2	69%
dont prélèvement	17,2	26%
dont pollution	29,0	43%
<b>TOTAL SAGE</b>	<b>67,1 millions d'€</b>	

Source : Agence de l'Eau

**Remarque :** Depuis 2008, l'agence de l'eau perçoit également une redevance pour protection du milieu aquatique auprès des personnes se livrant à la pratique de la pêche (redevance perçues par les via les ventes de carte de pêche).

### III.3. SYNTHÈSE

#### A. DEPENSES INDUITES PAR LES DIFFERENTES ACTIVITES

La répartition des investissements globaux réalisés entre 1998 et 2008 sur le bassin versant, selon l'activité visée par les programmes, figure ci-dessous :

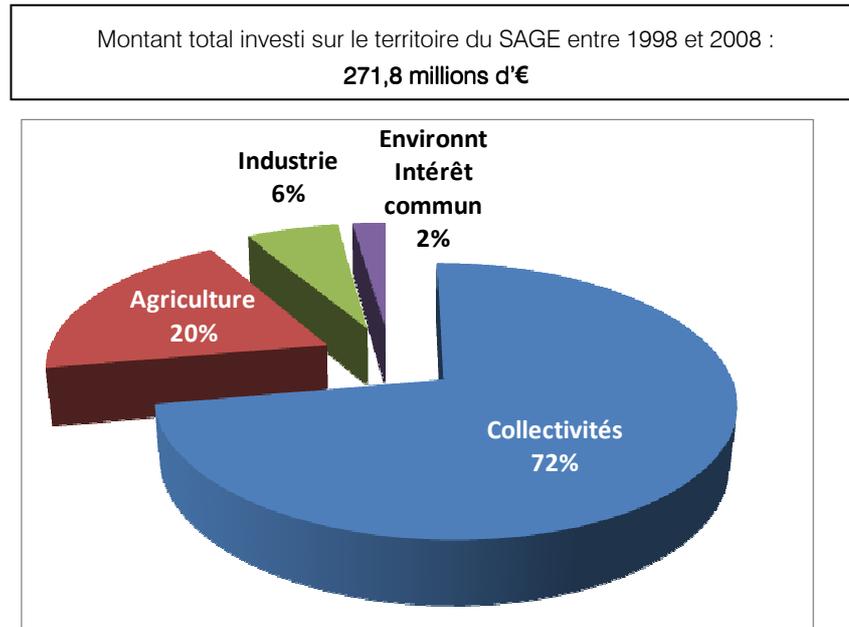


Figure 10 : Répartition des investissements globaux réalisés entre 1998 et 2008 sur le bassin versant, selon l'activité visée par les programmes.

Les investissements pour la gestion de l'eau réalisés sur le territoire du SAGE ces onze dernières années concernent avant tout les collectivités (près de 3/4 des investissements) et l'agriculture (pour 20%).

A noter que pour l'agriculture, ces coûts traduisent l'avancement de la mise en œuvre des MAE et du PMPOA.

Les investissements de l'industrie, peu présente sur le territoire, sont beaucoup plus à la marge : les infrastructures de traitement des eaux usées industrielles ont mobilisé 6% des investissements.

## B. REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES

### 1) SYNTHESE

Au vu de la répartition de la prise en charge des dépenses d'investissements liées à la gestion de l'eau sur le bassin versant du SAGE et sur la période 1998-2008 (cf. figure suivante), on observe pour chaque activité (collectivités, agriculture, industrie):

- La somme des investissements réalisés sur la période d'étude,
- La contribution directe des usagers au financement (part autofinancée des investissements, et redevances payées à l'Agence de l'Eau sur la même période)
- Le montant d'aides publiques reçues.

En parallèle de ces efforts financiers consentis sur le territoire et au-delà du bilan comptable, le graphique rappelle également la persistance d'impacts environnementaux, qui ne sont actuellement pas pris en charge. Ceux-ci ne sont pas estimés de manière monétaire dans l'étude, mais caractérisés de manière qualitative).

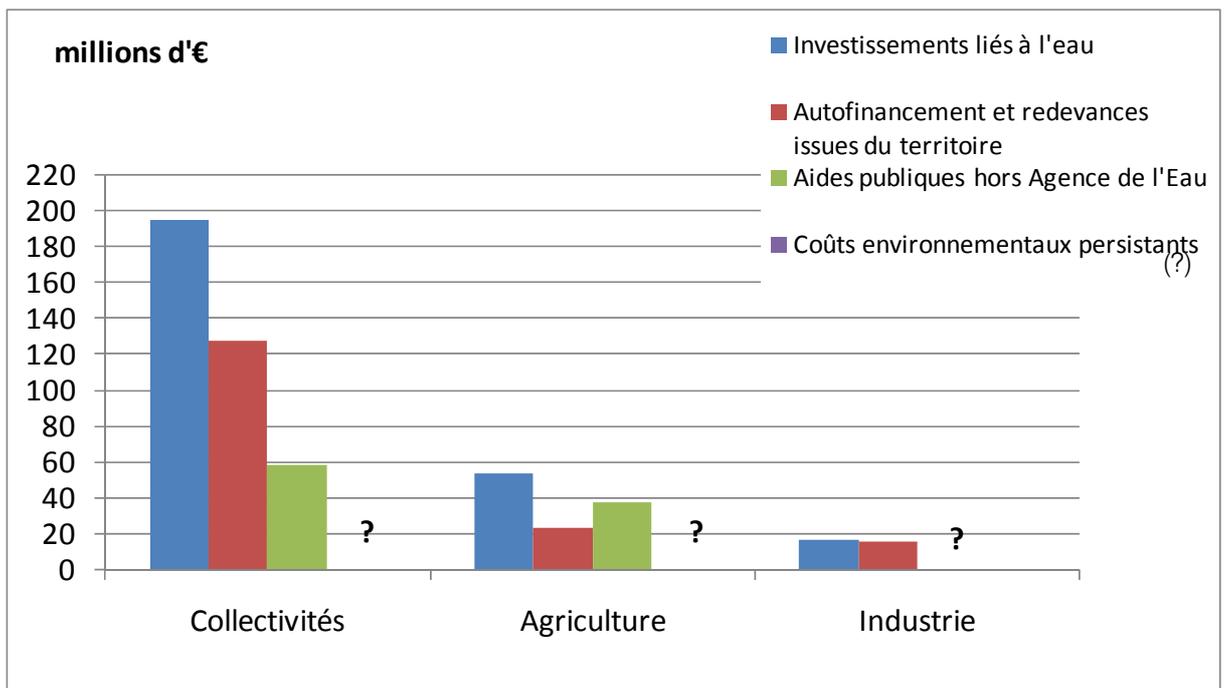


Figure 11: Répartition de la prise en charge des dépenses d'investissements liées à la gestion de l'eau – SAGE Loir, période 1998-2008.

Ce graphique fait ressortir le **poids des investissements des collectivités puis de l'agriculture**, par rapport à l'industrie qui est peu présente sur le bassin versant.

Il met également en évidence le **poids des contributions financières des usagers** (= autofinancement et redevances), par rapport au coût total des investissements dont ils bénéficient. Pour les collectivités et l'agriculture, le financement de ces investissements s'appuie encore beaucoup sur le **contribuable**.

Précisons que la contribution des usagers représentée ici inclut :

- La part autofinancée des investissements liés à la gestion de l'eau,
- Les redevances versées par les usagers à l'Agence de l'Eau pendant la période d'étude (11 ans).

Pour les collectivités et l'industrie, l'autofinancement avec les redevances représente respectivement 65% et 97% des investissements. Pour l'agriculture, l'autofinancement/redevances représente près de 45% des investissements.

La part d'autofinancement (au ratio des investissements) pour les trois types d'utilisateurs est respectivement de 42% pour les collectivités, de 15% pour l'agriculture et de 64% pour les industriels.

Remarque importante : n'ont pas été évalués les coûts de fonctionnement (entretien et maintien du niveau de service actuel) et la consommation de capital fixe correspondant aux investissements réalisés avant ou pendant la période d'étude. De ce fait, il n'a pas été évalué de « niveau de récupération des coûts par les utilisateurs », qui impliquerait en toute rigueur d'intégrer l'ensemble des coûts : investissement, fonctionnement et amortissement.

#### **Remarque concernant l'agriculture**

Environ 50% des investissements représentés sur la figure 10 correspondent à la mise en œuvre des MAE, financées à 100% par des aides publiques. Environ 45% du montant correspondent aux investissements du PMPOA. Cette répartition explique que de manière globale, la part autofinancée des programmes agricoles apparaît faible sur ce diagramme (15%). Si l'on ne prend en compte que le PMPOA 2, il a été autofinancé par les agriculteurs à 40%.

#### **Remarque concernant les utilisateurs domestiques**

De manière générale, le poids des contributions des utilisateurs domestiques dépend, outre l'ampleur des investissements à réaliser, beaucoup du nombre d'abonnés domestiques aux services d'eau et d'assainissement. Ainsi, ceux-ci génèrent un montant de redevances beaucoup plus élevé sur une grande agglomération que sur une zone majoritairement rurale. Le poids des contributions dépend également de la présence d'industriels, qui peuvent être également très contributeurs.

Le poids des contributions des utilisateurs est ainsi très lié au niveau d'urbanisation du territoire et aux activités économiques présentes.

*Quelques comparaisons prises en exemple :*

- Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, le poids de la contribution financière<sup>15</sup> des abonnés domestiques de la métropole Nantes-Saint Nazaire représente 90% du coût des programmes mis en œuvre par les collectivités sur la même période (52 % pour le SAGE du Cher Amont).
- La contribution globale des industriels sur le bassin du SAGE Estuaire de Loire (très fortement présents) représente 130% du coût des investissements réalisés sur la même période (70% pour le SAGE du Cher Amont).

## 2) LA PART DE FINANCEMENT IMPORTANTE DU CONTRIBUABLE

Le poids de la participation du contribuable est à souligner ; il prend en charge une part importante du total des investissements réalisés (36%)<sup>16</sup> :

- 30 % des investissements réalisés dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement domestique,
- 73 % des investissements réalisés dans le domaine agricole. Le contribuable supporte en effet l'intégralité du coût des MAE et la moitié du coût du PMPOA.
- 50 % du coût total des programmes d'intérêt commun (participation aux dépenses de gestion concertée de la ressource – animation et planification). Ces programmes ont pour maîtres d'ouvrage les collectivités ; ce sont elles qui les financent en dehors des subventions reçues.

---

<sup>15</sup> Contribution par les redevances et par l'autofinancement

<sup>16</sup> Bilan sur la période 1997-2008

3) *LA SOLIDARITE FINANCIERE A L'ECHELLE DU DISTRICT LOIRE-BRETAGNE*

L'enveloppe d'aides investie par l'Agence de l'Eau sur le territoire du SAGE sur les onze dernières années (76 millions d'€) est supérieure au montant des redevances payées par les usagers du territoire du SAGE (67 millions d'€).

**Le bassin versant du Loir est donc globalement bénéficiaire net vis-à-vis du système de financement de l'Agence de l'Eau.** Cela est souvent le cas sur les bassins versants plutôt ruraux et à faible densité de population.

L'Agence de l'Eau fait fonctionner le principe de **solidarité financière à l'échelle du district Loire-Bretagne**. Ces dix dernières années, on peut considérer que le territoire du SAGE Loir a bénéficié de cette solidarité à hauteur d'environ **9 millions d'€ sur 11 ans**.

4) *CONCLUSION*

Globalement, le coût des programmes liés à l'utilisation et à la gestion de l'eau sur le bassin versant du Loir, entre 1998 et 2008, est couvert :

- à **61 % par les usagers du territoire** ;
- à 36 % par le contribuable;
- pour 3 % grâce à la solidarité financière de l'Agence de l'Eau.

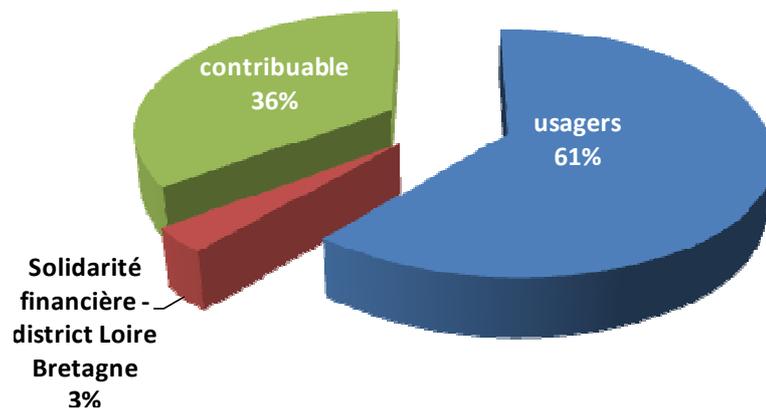


Figure 12: Répartition de la prise en charge des dépenses d'investissements selon les catégories d'acteurs : contribuables, usagers du territoire, et autres.

### **III.4. POINTS D'ATTENTION / LIMITES METHODE**

---

#### ***Nature des données***

Le premier point d'attention à souligner dans l'interprétation des résultats est que le coût affiché des programmes est le « coût retenu par l'Agence de l'Eau », lors de l'étude des dossiers de subventions. Il s'agit de la seule information exploitable dans le cadre d'une étude menée à cette échelle (bassin versant de SAGE). Selon les thématiques de programmes, il peut exister un écart plus ou moins significatif avec le montant de travaux effectivement engagé sur le terrain, avec un risque de sous-estimation.

D'autre part, le montant des programmes développés globalement par les Conseils Généraux à l'échelle départementale ont fait l'objet d'une sélection partielle, puisqu'ils contribuent en partie à la gestion de la ressource sur le bassin versant du Loir.

#### ***Echelle géographique***

Les montants d'aides et de programmes sont enregistrés dans les bases de données des financeurs avec un classement par commune, la commune étant celle où se situe le siège du maître d'ouvrage de l'opération soutenue. Les données concernant le SAGE sont donc extraites à partir de la liste des communes du SAGE.

Il existe donc une marge d'erreur au niveau des communes limitrophes, dans la mesure où certaines opérations qui y sont recensées peuvent avoir eu lieu en réalité légèrement en dehors du bassin versant, si le siège du maître d'ouvrage est éloigné du lieu des travaux.

Cette marge d'erreur liée aux limites administratives reste toutefois faible, par rapport à la taille du bassin versant (8285 km<sup>2</sup>), au nombre de communes sur le SAGE (445) et à l'ordre de grandeur du montant total des programmes sur le bassin versant (de l'ordre de 272 de millions d'euros).

## IV. CONCLUSION

- Dans un premier volet, principalement descriptif, l'étude socio-économique a permis de dégager une synthèse des composantes économiques du bassin versant.

Cette démarche, encouragée par le SDAGE Loire-Bretagne à l'échelle des SAGE, apporte des éléments supplémentaires de transparence dans la démarche d'élaboration du SAGE. Dans les phases suivantes, les pistes d'orientations du SAGE qui seront étudiées, leurs effets et leur coût pourront ainsi être resitués par rapport au contexte économique initial.

Cette synthèse :

- Caractérise la démographie, les activités socio-économiques du bassin versant (nombre d'emplois, chiffres d'affaires) et leur évolution depuis 1998,
  - Décrit la dynamique actuelle de développement économique des territoires composant le bassin versant, et restitue parmi les facteurs du développement, le rôle de la ressource en eau.
    - o Celui-ci apparaît minoritaire au regard des facteurs d'influence macro-économiques (plus globaux), qui conditionnent le développement des activités industrielles, agricoles, du bâtiment ou du secteur tertiaire.
    - o En revanche, l'entretien et la valorisation du Loir et de ses affluents, ainsi que leurs richesses naturelles constitueront, au travers des actions du SAGE, une carte supplémentaire à jouer dans le développement des attraits touristiques du bassin versant.
- Dans un second volet, l'étude a permis de souligner le poids des investissements réalisés ces 11 dernières années, et d'identifier quelles ont été les thématiques majoritaires.

Les principaux postes d'investissements ont été :

- L'assainissement domestique (56% des programmes investissements réalisés),
- La maîtrise des pollutions agricoles (20%),
- L'alimentation en eau potable (12.5%).

En termes de gestion des milieux aquatiques et des zones humides, l'un des enjeux du SAGE consistera à identifier ou à mettre en place des porteurs de projets, et à coordonner leurs actions afin de garantir le développement de programmes d'interventions ciblés et cohérents à l'échelle du bassin versant.

Ces programmes s'attacheront en particulier à la problématique de rétablissement de la libre circulation piscicole sur le Loir (présence importante d'ouvrages). Actuellement, un **décalage** est particulièrement à souligner sur le thème de la **qualité hydromorphologique**, entre les **enjeux environnementaux définis sur les masses d'eau du territoire**, et les **moyens** de financement existants pour y répondre : les programmes d'intervention pour l'entretien-restauration de cours d'eau restent ponctuels sur le bassin versant (absence totale de maître d'ouvrage et de programme sur ce thème dans majorité des sous-bassins et surtout sur les affluents) et parfois au stade d'émergence.

**A noter :** une redevance prélevée par l'Agence de l'Eau sur les cartes de pêche, au titre de la protection des milieux aquatiques, a toutefois été instaurée en 2008.

- Dans un troisième volet, l'analyse des circuits de financement a permis d'étudier la répartition de la prise en charge des dépenses entre les usagers du territoire et le contribuable.

Au travers de leurs contributions financières (autofinancement des investissements et également redevances versées à l'Agence de l'eau sur la même période), les usagers du territoire prennent en charge environ 60% des coûts de la gestion de l'eau sur le territoire.

L'étude traduit le fonctionnement économique général d'un territoire à dominante rurale, qui s'appuie encore fortement sur le contribuable (prenant en charge 36% des dépenses d'investissement réalisées depuis 11 ans).

Il dépend également pour 3% des dépenses de la solidarité existant à l'échelle du district Loire-Bretagne, qui constitue le principe de fonctionnement de l'Agence de l'Eau.

De manière générale, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le SAGE, il s'agit de développer dès à présent et tout au long de l'élaboration du SAGE, une réflexion au sein de la CLE sur les questions suivantes :

- Quelle aptitude des circuits de financement existants, à mobiliser les moyens nécessaires pour l'atteinte du bon état des eaux ? (à l'échelon du SAGE et aux échelons supérieurs)
- Quelles évolutions initier en ce sens à l'échelle du bassin versant ?